

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
"Vouloir et construire le Progrès"

Date de la rentrée : 15 septembre 2025 à 06H45

I- Séries disponibles - Dossier à fournir

1- Séries disponibles : G1 – G2 – G3

2- Dossier à fournir à l'inscription

- Copie légalisée de l'acte de naissance
- Copie légalisée du BEPC (entrée en Seconde et Première)
- Copie légalisée du BAC I pour l'entrée en Terminale
- Tous les bulletins de l'année scolaire écoulée 2024-2025
- Certificat de scolarité de l'année scolaire écoulée 2024-2025
- 2 chemises en papier (sous-main) pour dossier élève et dossier discipline
- 2 photos d'identité récentes

NB : *Le dossier doit être au complet avant toute inscription.*

II- Frais d'inscription, d'assurance, de scolarité et Kit

1- Frais d'inscription + Assurance

- Elèves provenant des collèges KOUVAHEY : **11 000 F** (Don du carnet de correspondance)
- Elèves provenant d'autres établissements : **13 000 F** (Don du carnet de correspondance)
- Classes d'examen : **15 000 F** (Don du carnet de correspondance)

NB : *L'assurance couvre les risques d'accident à l'école et sur le trajet "**Domicile-Ecole ; Ecole-Domicile**"*

2- Kit Lacoste + cravate : **4000F (obligatoire à l'inscription) sur commande et paiement à l'inscription**

3- Frais de scolarité

- **Classes de : 2^{nde} G1 - G2 - G3 = 110 000 F**
- **Classes de : 1^{ères} - Tles G1- G2 - G3 = 115 000 F**

4- Modalités de paiement

Tranches	Classes	2^{ndes} G1 – G2 – G3	1^{ère} & Tles G1 – G2 – G3
1 ^{ère} tranche à la rentrée ou à l'inscription		65 000	70 000
2 ^{ème} tranche au plus tard fin novembre		30 000	30 000
Dernière tranche au plus tard fin février		15 000	15 000

NB : - *Le respect scrupuleux des tranches ainsi définies est obligatoire,*

- *Les frais d'inscription, d'assurance et d'avance sur écolage déjà encaissés ne sont pas remboursables quels que soient les motifs évoqués en cas de désistement.*
- *Une année scolaire entamée est entièrement due.*
- *Une avance d'au moins 35 000 F est exigible à l'inscription pour les nouveaux élèves et pendant les vacances pour les anciens élèves. Les anciens élèves doivent confirmer leur place pendant les vacances par le paiement de l'avance minimum.*
- *Les ordres de renvoi sont communiqués aux parents soit individuellement soit collectivement via la plateforme des parents d'élèves ou par voie d'affichage*
- *Le retrait des bulletins de notes du 1^{er} trimestre est conditionné par le paiement au moins de la 1^{ère} tranche de l'écolage et ceux du 2^{ème} trimestre par le solde de la scolarité*

III- Tenue scolaire et équipement

1- Tenue scolaire

1-1- Garçons :

- Pantalon bleu nuit + chemise blanche manches courtes + cravate bleu nuit (voir Direction)
- Coiffure ; cheveux coupés ras, sans extravagance ; Pas de barbe
- Chaussures propres et fermées obligatoirement,
- Tricot Lacoste à l'effigie de l'ITECK AVENOU à porter uniquement les mercredis et vendredis

1-2- Filles :

- Jupe bleue nuit arrivant au moins aux genoux



- Chemisette blanche ou corsage blanc avec manches courtes + cravate bleu nuit
 - Chaussures propres et fermées obligatoirement,
 - **Tricot Lacoste à l'effigie de l'ITECK AVENOU à porter uniquement les mercredis et vendredis.**
 - Coiffure simple, sans extravagance, ni mèches colorées, ni perles tricolores
- 2- La liste des fournitures est donnée à l'inscription pour les nouveaux et au retrait des bulletins du dernier trimestre pour les anciens.

NB : Le port du téléphone à l'école est formellement interdit. Tout contrevenant s'expose à la rigueur du règlement intérieur.

Tout téléphone saisi ne sera remis aux parents qu'à la fin de l'année scolaire (Règle à tolérance zéro)

IV- Dossier d'Examen

1- Pour le BAC I

- Copie légalisée de l'acte de naissance,
- Copie légalisée du BEPC obtenu il y a au moins 1 an avant l'entrée en 1^{ère},
- Tous les bulletins légalisés de la classe de 2^{nde}

2- Pour le BAC II

- Copie légalisée de l'acte de naissance,
- Copie légalisée du BAC I et copie non légalisée du BAC I
- 1 photo d'identité récente.

NB : Les dossiers d'examen sont exigibles à l'inscription pour les nouveaux et au 1^{er} jour de la rentrée pour les anciens. Les parents sont tenus d'apprêter ces dossiers pendant les vacances. Cette disposition est à respecter absolument pour nous éviter les désagréments des retards dans le dépôt des dossiers d'examen et les pénalités voire les rejets de dossiers pour cause de clôture définitive sans voie de recours.

V- Plateforme des parents d'élèves

Il est créé au sein de chaque école par la Direction Générale, une plateforme dédiée aux parents pour la transmission rapide et à temps réel des informations collectives à l'adresse de tous les parents.

A cet effet, les parents sont donc invités à renseigner le formulaire d'inscription en fournissant les numéros de téléphone utiles tout en mettant en exergue les contacts Whatsapp appropriés

NB : La cantine est ouverte à tous les élèves : 2500F par semaine et 10 000F par mois.

VI- REPETITION

ITEC-KOUVAHEY- AVENOU n'organise pas de répétition en dehors de l'établissement. En cas de besoin, la répétition doit obligatoirement se dérouler dans le cadre familial, au domicile du parent demandeur. Dans ce cas, la Direction Générale invite les parents d'élèves à s'adresser exclusivement au Chef d'établissement pour disposition à prendre. ITEC-KOUVAHEY AVENOU décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette recommandation.

VII- Transport

Le transport des élèves est assuré par les professionnels du transport de la maison à l'école et de l'école à la maison

Pour les conditions de souscription notamment les frais selon le lieu de résidence de l'enfant (voir la Direction Générale)

La souscription et le paiement se font à la caisse par prépaiement hebdomadaire ou mensuel.

De la théorie à la pratique, votre avenir se forge avec nous à ITEC-KOUVAHEY –AVENOU.